



Assemblée Générale 2022

Le 9 avril 2022

Bienvenue à toutes et à tous

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- Rapport moral du Président,
- Présentation des comptes de l'exercice 2020/2021
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2021,
- Quitus au trésorier, au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice 2020/2021,
- Affectation du résultat 2020/2021,
- Présentation du budget prévisionnel 2022/2023,
- Rapport Grand gibier, Petit Gibier ; Bilan sur l'éco-contribution
- Présentation du montant des cotisations 2022/2023, des participations financières du plan de chasse 2022/2023,
- Présentation des dates d'ouvertures et de fermetures,
- Interventions des personnalités
- Questions des adhérents

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Présentation des listes
- Vote

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- Annonce des résultats par Me CAPPELEARE - huissier de justice.





RAPPORT MORAL

**M. Le Président de la Fédération
Hervé VUILLAUME**



FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS

*Association agréée au titre
de la protection de l'environnement*

chasseurfrance.com



VOTE

Approuvez-vous le rapport moral du président tel que restitué ce jour (09 Avril 2022)
?

OUI / NON / ABSTENTION



Présentation des comptes

Année 2020/2021

M. Denis BOURSAUX
Trésorier de la Fédération



2020 / 2021

1 juillet 2020 / 30 juin 2021

2021 / 2022

Année en cours

2022 / 2023

Vote des cotisations

2020 / 2021

1 juillet 2020/30 juin 2021



Présentation des comptes le 09 Avril 2022

Clôture des comptes - Affectation du résultat



2019 / 2020

2020 / 2021

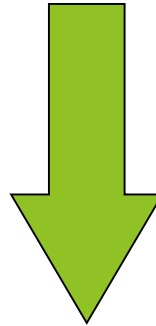
2021 / 2022

1 juillet 2021/ 30 juin 2022

2022 / 2023

Vote des cotisations

AG 09 Avril 2022



Année comptable en cours (hiver 2021/2022) = ??????

Se termine le 30 juin 2022, restent les pâtures (RE et PR et dégâts de semis à payer)

=> Présentation AG 2022 (Avril 2023)



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



2019 / 2020
2020 / 2021

2021 / 2022
Année en cours

2022 / 2023
1 juillet 2022 / 30 juin 2023

AG 09 Avril 2022



**Vote des cotisations pour les dépenses du
1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2023**

Aujourd'hui en AG





ETABLISSEMENT « DEGATS » 2018/2019

RECETTES

Bracelets	1 982 166
Cotisations Territoires	408 693
Quote-part timbre national (FNC)	83 550
PPA subvention	42 727
Autres Produits	18 187
TOTAL	2 535 323

RESULTAT : - 1 534 746

DEPENSES

Achats Bracelets	64 146
Achats Clôtures	116 104
Indemnisation des Dégâts	2 199 670
Honoraires des Estimateurs	206 900
Déplacement des Estimateurs	64 859
Frais de personnel	125 246
Autres Charges (Détail)	294 832
Provision indemnisation	1 000 312
TOTAL	4 070 069



PRESENTATION DES COMPTES 2019/2020

ETABLISSEMENT « DEGATS »
2019/2020



RECETTES

Bracelets	2 137 836
Cotisations Territoires	623 623
Reprise provision indemnisation	288 904
PPA subvention	73 570
Autres Produits	34 740
TOTAL	3 158 673

RESULTAT : - 835 161

DEPENSES

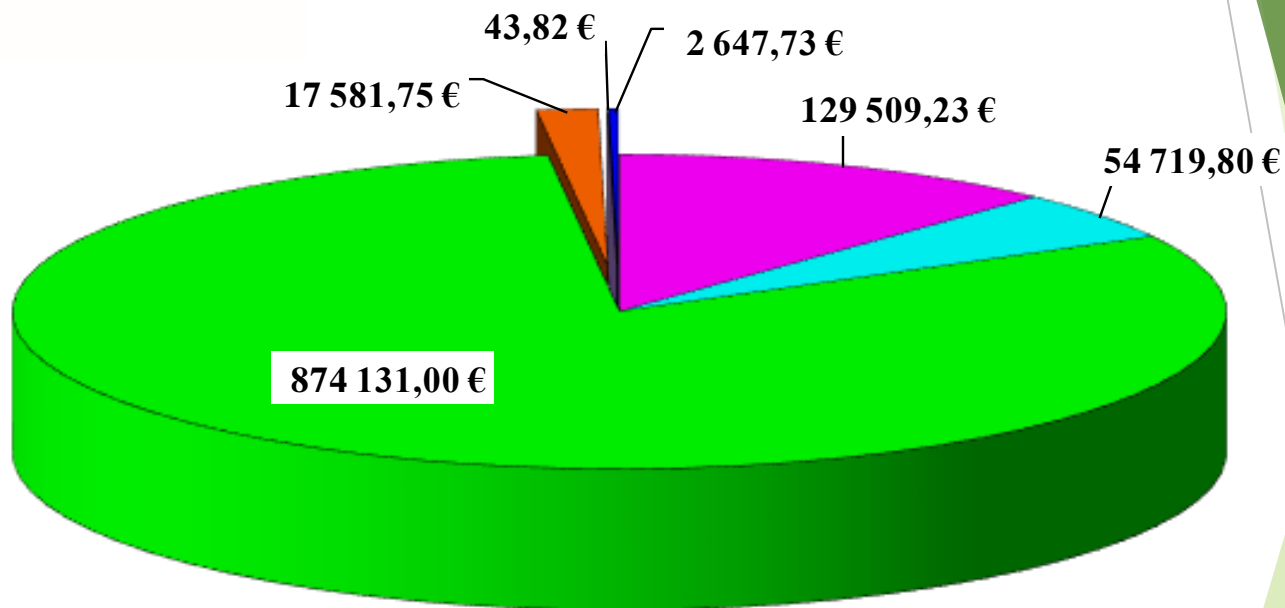
Achats Bracelets	55 133
Achats Clôtures	130 356
Indemnisation des Dégâts	3 122 718
Honoraires des Estimateurs	198 095
Déplacement des Estimateurs	62 402
Frais de personnel	130 986
Autres Charges	294 144
TOTAL	3 993 834





PRESENTATION DES COMPTES 2020/2021

RECETTES SERVICE GENERAL



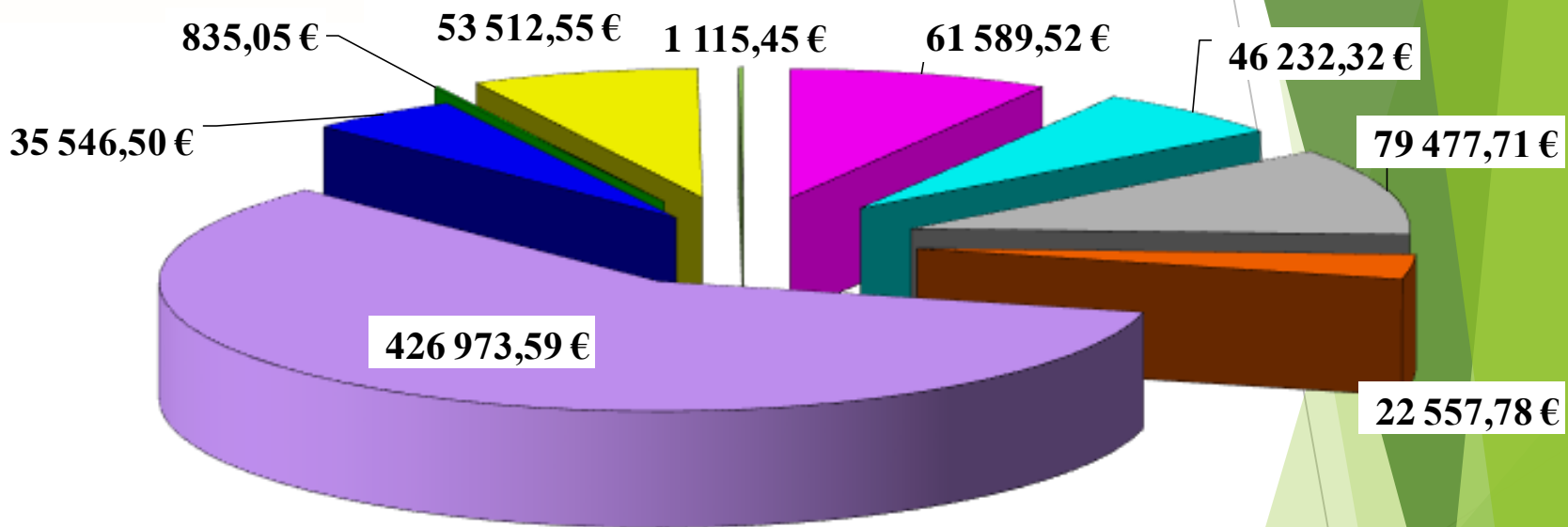
- 70 Ventes-affiliations-pdts annexes
- 74 Subv de fonctionnement
- 75 Vignettes et adhésions
- 76 Produits financiers



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PRESENTATION DES COMPTES 2020/2021

DEPENSES SERVICE GENERAL

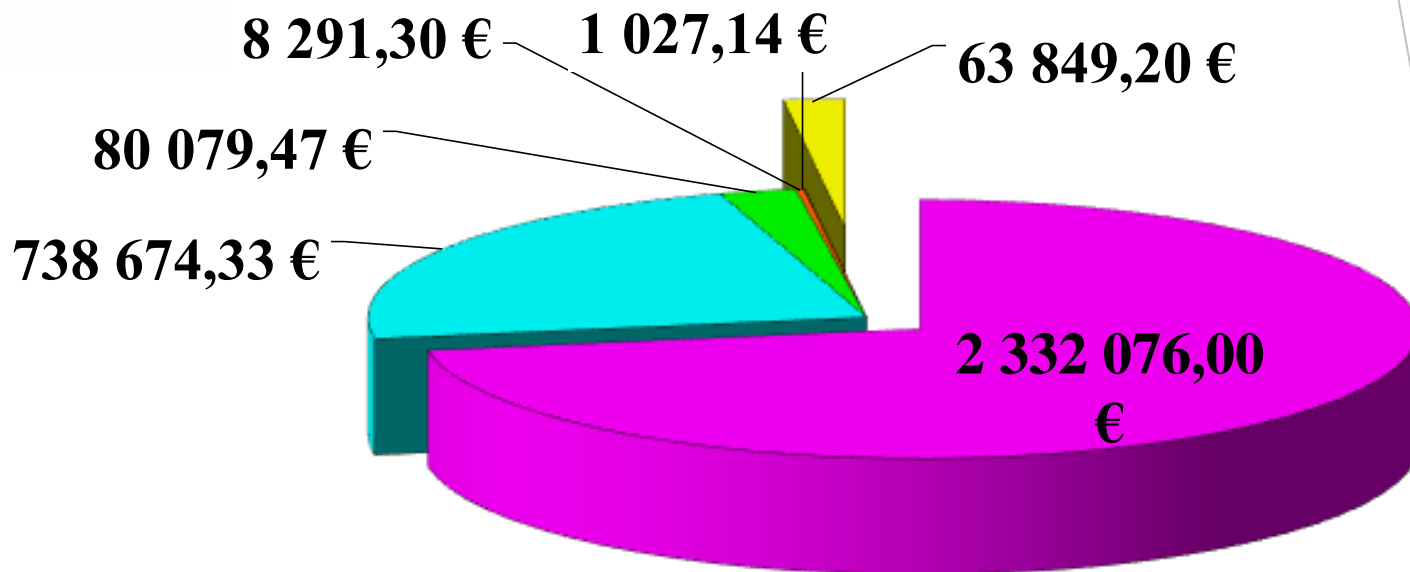


- | | |
|--|---|
| 60 Achats | 61 Services extérieurs |
| 62 autres services ext | 63 impôts et taxes |
| 64 charges de personnels + sociales | 65 Autres charges gestion courante |
| 67 charges exceptionnelles | 68 dotations amortissements provisions |
| 69 Impôts sur les bénéfices | |



PRESENTATION DES COMPTES 2020/2021

RECETTES SERVICE DEGATS



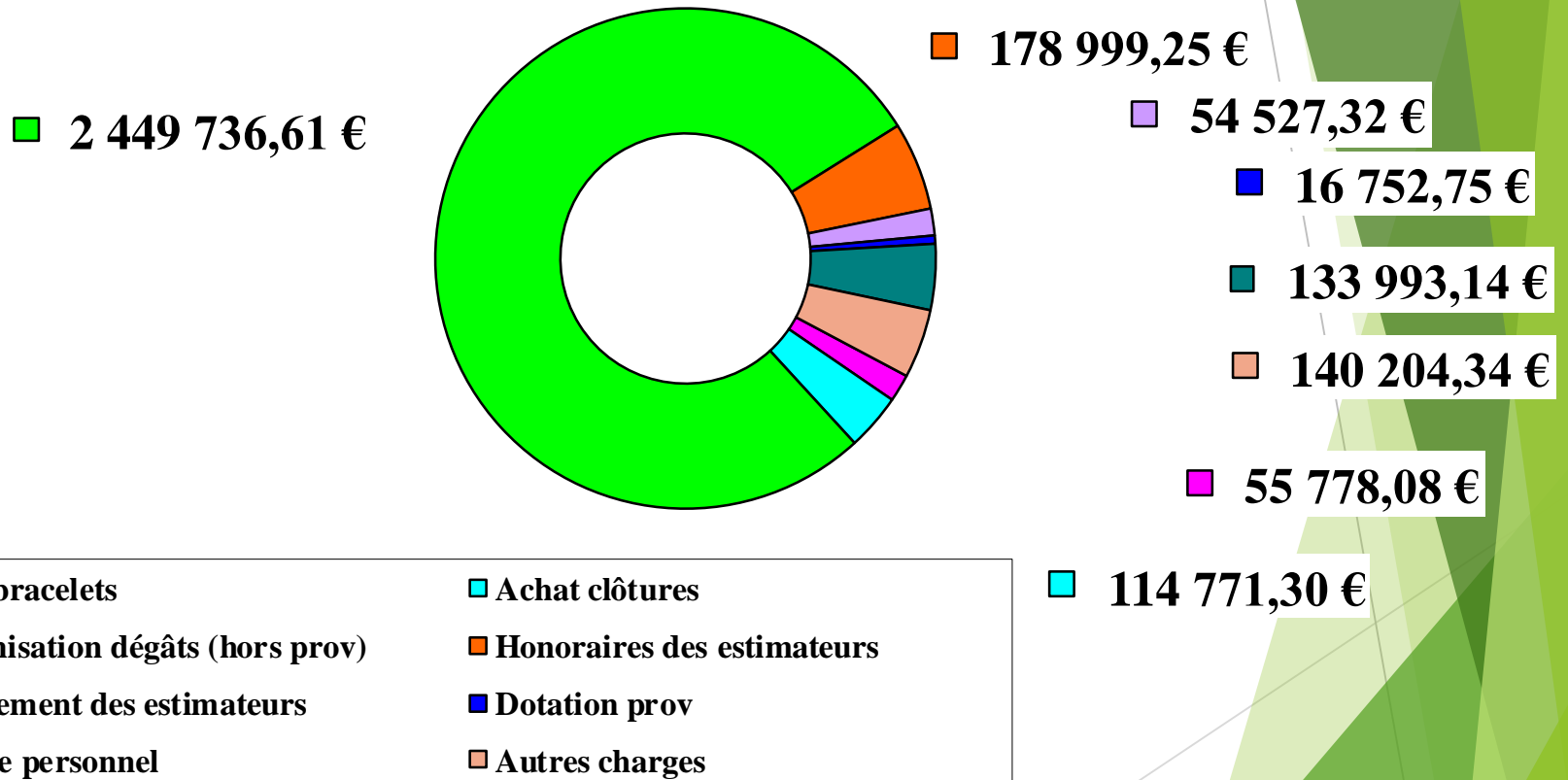
- Bracelets Gibier rouge et Sanglier
- Cotisations territoires
- Reprise Provision
- Autres produits
- Produits financiers
- PPA subventions





PRESENTATION DES COMPTES 2020/2021

CHARGES SERVICE DEGATS



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



ETABLISSEMENT « SERVICE GENERAL » 2020 / 2021

RECETTES

Contrats de service	59 345,68
Cotisations Territoires	874 131,00
Produits des achats annexes	57 152,00
Reprises de provisions & transfert	2 647,73
Subvention de fonctionnement	54 719,80
Autres Produits	15 659,28
TOTAL (- 4,39 %)	1 067 461,60

RESULTAT : + 357 247,70

DEPENSES

Achats non stockés (- 4 ,40%)	33 188,65
Achats de marchandises (-38 %)	26 453,84
Frais de structure (- 17,55 %)	20 123,54
Charges sociales (1,65 %)	134 961,10
Frais postaux et télécommunications (- 32,52 %)	36 523,77
Services bancaires	28 892,08
Salaires et traitements	292 012,49
Autres Charges gestion courante	140 204,34
TOTAL	725 888,97



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



ETABLISSEMENT « DEGATS » 2020 / 2021

RECETTES

Bracelets	2 332 076,00
Cotisations Territoires	738674,33
Reprise provision	80 079,47
PPA subvention	63 849,20
Autres Produits	8687,73
TOTAL	3 223 366,73

RESULTAT : + 1 226,27

DEPENSES

Achats Bracelets	55 778,08
Achats Clôtures	114 771,30
Indemnisation des Dégâts	2 449 736,61
Honoraires des Estimateurs	203 156,42
Déplacement des Estimateurs	54 527,32
Frais de personnel	90 603,70
Autres Charges	140 204,34
TOTAL	3 222 123,85



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE
ETABLISSEMENT « ECO CONTRIBUTION »
2020 / 2021



RECETTES

Autres Produits de gestion courante (avance de projet)	23 448,60
TOTAL	23 448,60

RESULTAT : - 72 250,58

DEPENSES

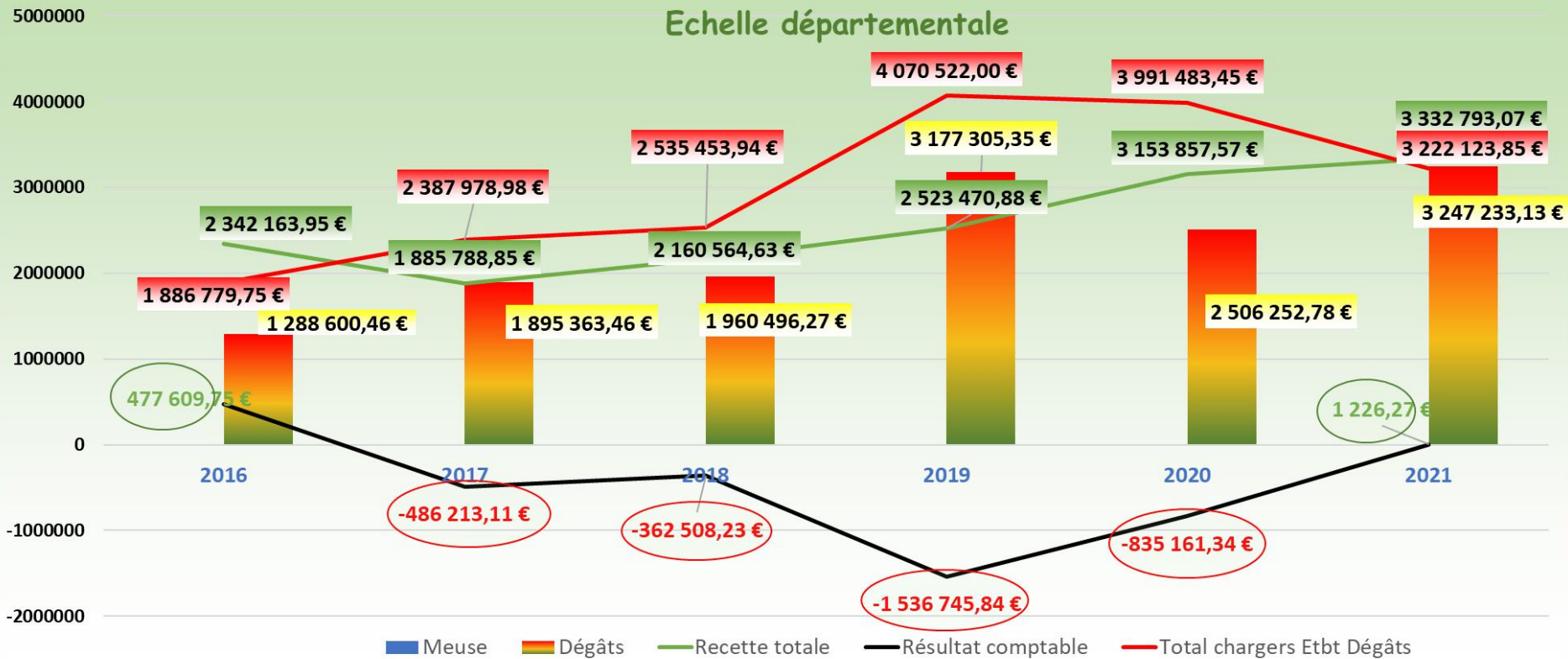
Honoraires	2 697,24
Salaires et traitements	33 873,35
Charges sociales	15 606,76
Frais postaux et communication	3 897,66
Amortissements et provisions	4 973,96
Frais de structure	2 103,85
Autres charges de gestion courante	21 660,00
TOTAL	95 699,18



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



Evolution et équilibres financiers Echelle départementale





**RAPPEL SERVICE DEGATS DE GIBIERS
EXERCICES 2018/2019 et 2019/2020
EXERCICE 2020 / 2021**

Résultat 2018/2019 : - 1 536 745,84 €

-> prélevé sur les réserves de gestion

Résultat 2019/2020 : - 835 161,34 €

-> prélevé sur les réserves de gestion

Résultat 2020 / 2021 : + 1 226,27 €





INTERVENTION

DE M. RONDEAU

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Quitus au trésorier, au conseil d'administration, Et au commissaire aux comptes

VOTE

Donnez-vous quitus au trésorier de la fédération, à son conseil d'administration et au commissaire aux comptes, pour ce qui est de droit ?

OUI / NON / ABSTENTION

Approuvez vous les comptes de l'exercice 2020 / 2021 ?

OUI / NON / ABSTENTION



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



SERVICE GENERAL 2020 / 2021
Arrêté au 30 juin 2021

RESULTAT 2020/2021
DE:

+ 357 247,70€

AFFECTATION du résultat de l'exercice 2020 / 2021 :

En Réserves de gestion du service dégâts en totalité

Virement de **57 327,60 €** des réserves immobilisées vers
les réserves de gestion,





VOTE

Approuver-vous l'affectation du résultat de l'établissement « Service Général » pour l'exercice 2020/2021 en réserves de gestion pour un montant de 357 247,70 euros ?
OUI / NON / ABSTENTION



BUDGET PREVISIONNEL 2022 / 2023

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



2019 / 2020
2020 / 2021

2021 / 2022
Année en cours

2022 / 2023
1 juillet 2022 / 30 juin 2023

AG 09 Avril 2022



**Vote des cotisations pour les dépenses du
1^{er} Juillet 2022 au 30 Juin 2023**

Aujourd'hui en AG



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PREVISIONS ETABLISSEMENT «service général » 2022 /2023



PRODUITS

70 Ventes Affiliations Pdts annexes	135 000
74 Subventions de fonctionnement	50 500
75 Vignettes et adhésions	892 000
76 Produits financiers	15 000
77 Produits exceptionnels	6 000
79 Transfert de charges	1 000
TOTAL	1 099 500

EQUILIBRE

CHARGES

60 Achats	96 500
61 Services extérieurs	68 500
62 Autres services extérieurs	270 000
63 Impôts et taxes	30 000
64 Charges de personnel	480 000
65 Autres charges gestion courante	53 500
66 Charges financières	0
67 Charges exceptionnelles	8 000
68 Dotation amortisss et provisions	90 000
69 Impôt sur les bénéfices	3 000
TOTAL	1 099 500



PREVISIONS ETABLISSEMENT « DEGATS » 2022 / 2023

RECETTES

Bracelet Gibier Rouge	600 000,00
Bracelets Sangliers	1 800 000,00
Cotisation Territoires	1 254 000,00
Quote-part timbre national (FNC)	0
Autres Produits	71 000,00
TOTAL	3 725 000,00

RESULTAT : équilibré

DEPENSES

Achats Bracelets	65 000,00
Achats Clôtures	90000,00
Indemnisation des Dégâts	2 800 000,00
Honoraires des Estimateurs	220 000,00
Déplacement des Estimateurs	80 000,00
Frais de personnel	90 000,00
Autres Charges (Détail)	160 000,00
Subvention clôtures + Remboursement 15 %	210 000,00
TOTAL	3 725 000,00





VOTE

Approuver-vous les budgets prévisionnels établis pour les établissements « Service Général » et « Service dégâts » au titre de l'exercice 2022/2023 ?
OUI / NON / ABSTENTION



RAPPORT TECHNIQUE MISSIONS FEDERALES

M. Le président de la Fédération

Transfert de la gestion des ACCA aux fédérations



MEUSE : Département à ACCA obligatoire par Arrêté Ministériel de 1972

BILAN 2021/2022
400 ACCA + 11 AICA

NOMBRE DE DECISION « ACCA » :

37 décisions (*Modification de territoire, modification de réserve, agrément AICA, suspension du droit de chasser, refus, création ACCA*)

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE D'ACCA :

RECUS EN 2021 : 355
VALIDES A CE JOUR : 344
SANS REPONSE : 49



Loi chasse du 24 juillet 2019: Gestion des Plans de Chasse



► I – Les préfets et les plans de chasse départementaux (Mini/Maxi)

Le Préfet détermine, par espèce, le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse du département (art. L. 425 – 6 du code de l'environnement).

II- Les présidents de fédération départementale des chasseurs et les plans de chasse individuels :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi chasse du 24 juillet 2019, les plans de chasse individuels sont désormais attribués par les présidents de fédération départementale (art. L. 425 – 8 et R. 425 – 8 du code de l'environnement).





Les pouvoirs du préfet et du président de la fédération départementale des chasseurs en matière de plan de chasse

ETAT

Etape 1 : Projet de plan de
chasse départemental
soumis pour avis
(L. 425-8)

Etape 2 : Le Préfet fixe pour
chaque espèce, après avis
CDCFS, un minimum et un
maximum des animaux à
prélever (répartis en sous-
ensemble territorialement
cohérents)

A l'échelle
des massifs

Concertation massifs à
enjeux
Precom + CTL = Comité
de pilotage ?

FDC

Etape 1 : Les demandes de plans de chasse individuels, sont
adressées au Président de la FDC (date limite petit gibier :
1er juillet ; date limite grand gibier : 10 mars)

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



Les pouvoirs du préfet et du président de la fédération départementale des chasseurs en matière de plan de chasse

ETAT

A
l'échelle
des lots

FDC

Etape 3 : Le Préfet arrête les modalités de contrôle des plans de chasse (la FDC délivre les dispositifs de marquage à la suite du paiement des contributions par le demandeur)

Etape 4 : Le plan de chasse est mis en œuvre au moins un mois avant le début de la campagne cynégétique (3 semaines pour sanglier)

Concertation pour ventilation des PCI (Precom + CTL)

Etape 2 : Le Président de la FDC soumet les demandes de PCI à avis (R. 425-6)

Etape 3 : Le président de la FDC notifie au demandeur le plan de chasse qui lui est attribué



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

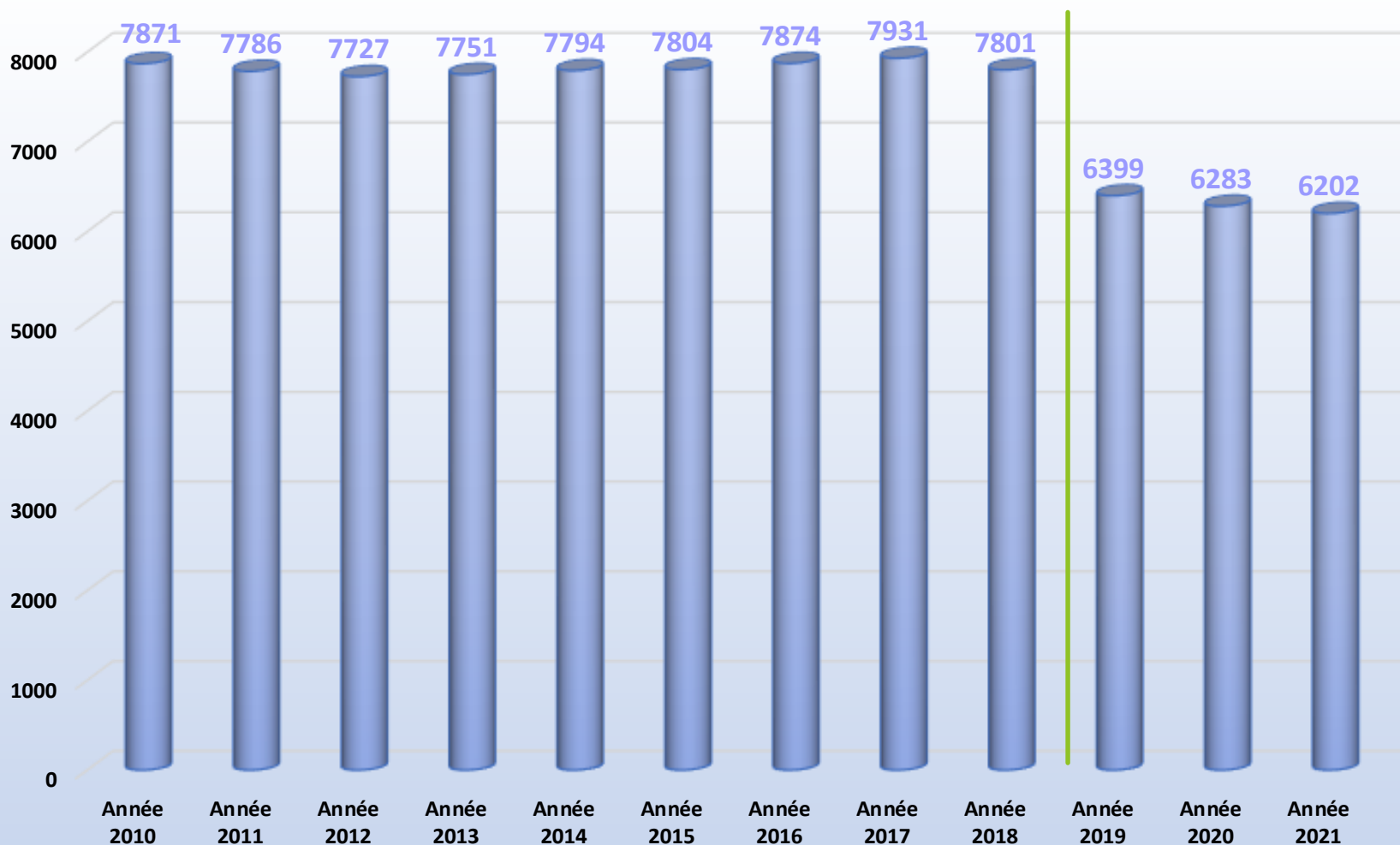
FORMATION AU PERMIS DE CHASSER

Pour la Meuse, un pôle dynamique, professionnel et dévoué



Evolution des Permis Meuse

Evolutions des validations



EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

➤ RESULTATS 2021 :

- **286** inscriptions (Augmentation de 56 %)
- **152** journées ETP par le service technique et deux **bénévoles**.



⌘ ANNEE 2022 :

- **30 journées** (ETP) de formations déjà réalisées
- Axe prioritaire, tant sur la formation initiale, que sur la formation continue des chasseurs

⌘ APPEL A CANDIDATURE :

- La FDC Meuse remercie vivement l'engagement de ses deux bénévoles et lance un nouvel appel aux bénévoles pour renforcer l'équipe de formation.



FORMATION REMISE A NIVEAU DECENNALE – SECURITE

« LA SECURITE A LA CHASSE EST DE NOTRE
RESPONSABILITE INDIVIDUELLE
ET NOUS EN SOMMES TOUS LES GARANTS »

La FDC Meuse :

- s'est engagée prioritairement dans cette formation, à ce jour 1 200 chasseurs qui ont pu bénéficier de ce recyclage
- propose une formation en présentiel sur deux sites, Chevert et Bar le Duc

L'inscription à la formation est ouverte aux
chasseurs ayant
obtenu leur permis de chasser avant 1990





Rapport Petit Gibier
Assemblée Générale 2022
Olivier BERTHOLD - Administrateur

1/ Politique fédérale :

Eco-contribution,
biodiversité
ordinaire (Bilan 2021).

2/ Régulation des prédateurs

3/ Propositions des périodes de chasse



ECO-CONTRIBUTION

- ▶ Fond national de biodiversité alimenté par une éco-contribution des chasseurs à hauteur de 5,00 € par permis de chasser validé.
- ▶ Soutenu par l'Etat, avec un plafond de 10,00 € par permis de chasser validé.
- ▶ Actions éligibles :
 - ▶ Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse et des chasseurs pour la préservation de la faune sauvage et la biodiversité
 - ▶ Restaurer la nature ordinaire et la trame écologique verte et bleue et assurer sa continuité
 - ▶ Préserver les espaces protégés et mettre en place un réseau cohérent
 - ▶ Préserver les espèces chassables et protégées
 - ▶ Développer l'expertise et la recherche appliquée sur la faune sauvage et la biodiversité et partager les connaissances
 - ▶ Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité



ECO CONTRIBUTION EN MEUSE

- ▶ Un engagement fort sur différents projets en partenariat avec la FNC et l'OFB (Office Français de la Biodiversité)
- ▶ Financement : 1/3 par les chasseurs - 2/3 par l'état.
- ▶ Projet en cours :
 - ▶ ILOT DIVERSIT.
 - ▶ ICE (Indices de changement écologiques).
 - ▶ VALDONNEES – Système de gestion des données fédérales
 - ▶ BIOEQUISICY – Etudes de problématiques des dégâts forestiers
 - ▶ VALMAREHUTTES - Etudes et inventaires sur les mares de huttes et les étangs cynégétiques.
 - ▶ EDUC'NATURE - Education à l'environnement

Environ 140 000,00 € d'aides par an (1/10^e de la dotation régionale)



ECOCONTRIBUTION

OBJECTIFS

Valoriser l'intérêt écologique des sites gérés par les chasseurs

Montant du projet : 110 000,00 €

Une deuxième phase (en réflexion) établira des plans de gestion
Ainsi qu'un guide de bonnes pratiques de gestion sur les étangs et ballastières

Dossiers déposés :

- « *Les Espaces Naturels Sensibles, un outil d'éducation à l'environnement* »
(En partenariat avec l'Association ARTEMI55)
ARTEMI55 / 24 900 Euros
- « *Mise en place de nids et de radeaux végétalisés afin d'améliorer la réussite de reproduction de l'avifaune aquatique sur les étangs, gravières et bras morts de la Meuse - 2022* »
 - (En partenariat avec l'Association CAREX)
RADEAUX 55 / 83 000 Euros

ECOCONTRIBUTION

PROJETS FDC Meuse

VALMAREHUTTES

En partenariat avec l'Association CAREX

- Inventaires des zones humides
- Diagnostic écologique complet de sites gérés par les chasseurs
(*mares de hutte, Étangs cynégétiques et ballastières*)

**7 étangs et mares repartis
sur les secteurs**

**De l'Argonne
De la Vallée de Meuse
Et de la Woëvre**





AMENAGEMENTS ET BIODIVERSITE

Les réalisations

DES PROJETS POUR DES PLANTATIONS



« ILOT DIVERSI'T » : 236 buissons plantés

100 disponibles pour l'automne 2022

« AGRIBIODIV'EST » : 18,5 kms de haies plantées en 2021/2022

1 km disponible pour l'automne 2022

800 mètres de semis de pieds de haies

« PLANTONS DES HAIES » : 4 kms de haies qui seront plantées en automne

Encore quelques disponibilités

Pour plus d'informations ou pour tout projet : contactez le service technique



ESOD

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts



DOSSIER NUISIBLES (ESOD) 2023 MOBILISATION DE TOUS

Objectifs avant l'été 2022:

- Recenser les dégâts sur les 4 dernières années
- Minimum 10 000€ /an/espèce

➔ Demander le classement des espèces actuelles (Renard, Fouine, Corbeau freux, Corneille noire et Pie bavarde).

Déclarations de dégâts à réaliser
sur le site de la FDC55
Tout chasseur doit être concerné!

Attestation de prédation



RECENSEMENT DES DÉGÂTS

LE DECLARANT

Prédation

Attestation de prédation

Prédation

Déprédation

AG de l'APAM le 14 mai 2022 à Chevert



PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURES ET DE CLOTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2022/2023

OUVERTURE GENERALE :

18 Septembre 2022 à 8 H 00

FERMETURE GENERALE :

28 Février 2023 à 17 H 30





DATES D'OUVERTURES PETIT GIBIER



PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Lièvre	<p>Mercredi 26 octobre 2022</p>	<p><u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 02 Novembre 2022</p> <p><u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2022</p>
Lapin	<p>18 septembre 2022</p>	<p>15 janvier 2023</p>



PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Renard	01 Juin 2022	Fermeture générale
Blaireau	18 Septembre 2022 <i>Ouvertures anticipées 15 mai 2022 et 15 mai 2023</i>	Fermeture générale



PETITS GIBIERS SEDENTAIRES

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
<p>Perdrix Grise</p>	<p><u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 26 octobre 2022</p> <p><u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 18 septembre 2022</p>	<p><u>Sans plan de chasse ou plan de gestion :</u> 02 Novembre 2022</p> <p><u>Avec plan de chasse ou plan de gestion :</u> 11 Novembre 2022</p>
<p>Faisan commun</p>	<p>18 Septembre 2022</p>	<p>20 novembre 2022</p>
<p>Autres espèces : <i>Perdrix rouge,</i> <i>Faisan Vénéré,</i> ...</p>	<p>18 septembre 2022</p>	<p>Fermeture Générale</p>



OISEAUX DE PASSAGE

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Caille	27 Août 2022	20 Février 2023 *
Pigeon	18 septembre 2022	10 Février 2023 * Pigeon ramier du 11 au 20 Février 2023 à poste fixe
Bécasse	18 septembre 2022	20 Février 2023 *
Autres oiseaux de passage	En fonction des décisions ministérielles	En fonction des décisions ministérielles

* Sauf évolution de l'arrêté ministériel



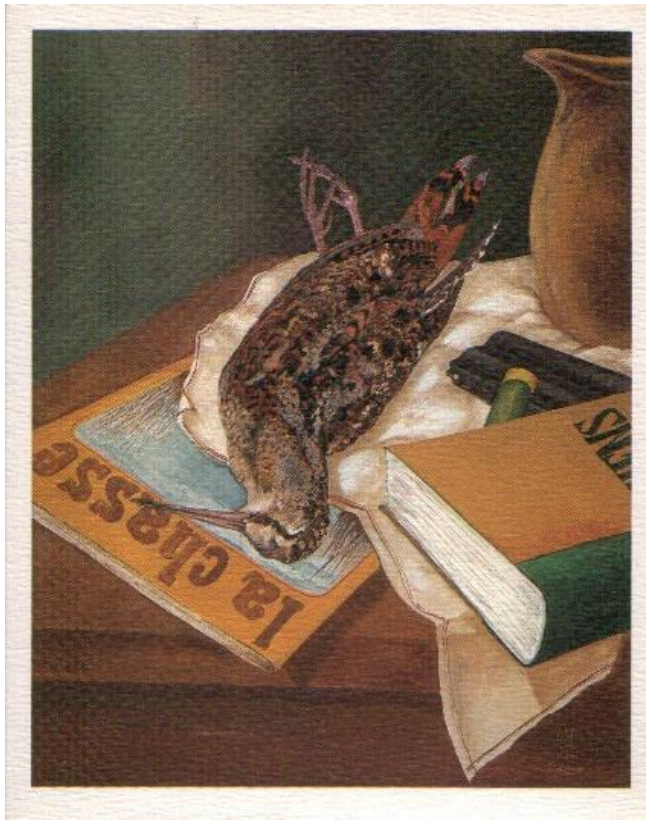
GIBIER D'EAU

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES <i>En fonction des décisions ministérielles</i>
Oies	21 Août 2022*	En fonction de l'arrêté ministériel
Canards de surface	21 Août 2022* <i>Sauf canard chipeau 15 Septembre</i>	
Canards plongeurs	21 Août 2022* <i>Sauf morillon, milouin et nette rousse 15 Septembre</i>	
Limicoles	21 Août 2022* <i>Sauf vanneau 18 septembre Bécassine des marais/sourde 06 août 2022 **</i>	
Rallidés	15 Septembre 2022*	

* *Sur les marais non asséchés, fleuves, rivières et étangs*

** *du 06 au 20 août 2022 si aménagement de platières en eau de 10 h à 17 h, après sur les territoires zones humides.*

Rapport Petit Gibier



Nature morte à la bécasse. JP LALITTE

FIN ...



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



RAPPORT GRAND-GIBIER

2021/2022

Daniel DIEUDONNE
Vice président

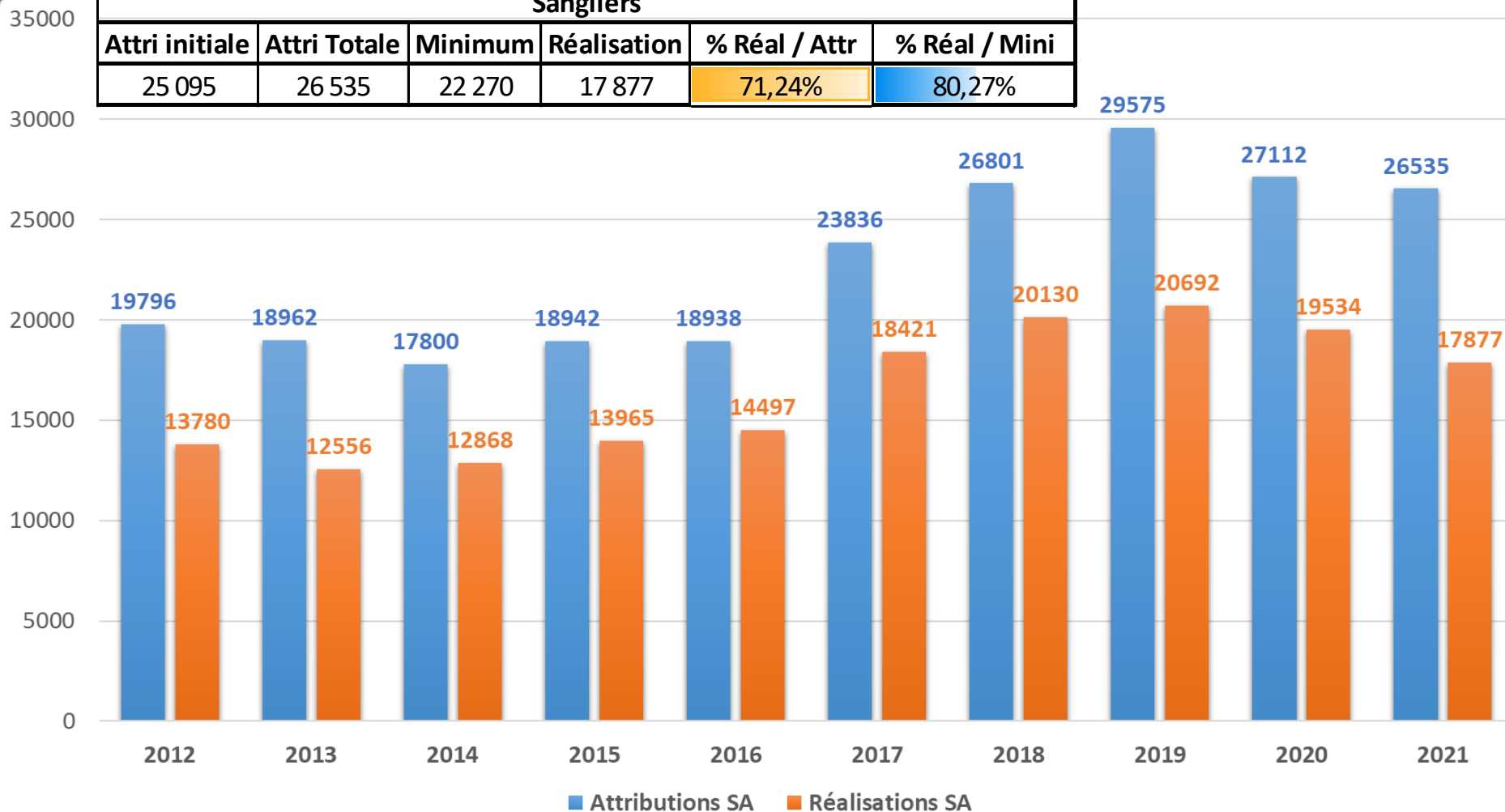


FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

PLAN DE CHASSE « SANGLIER »

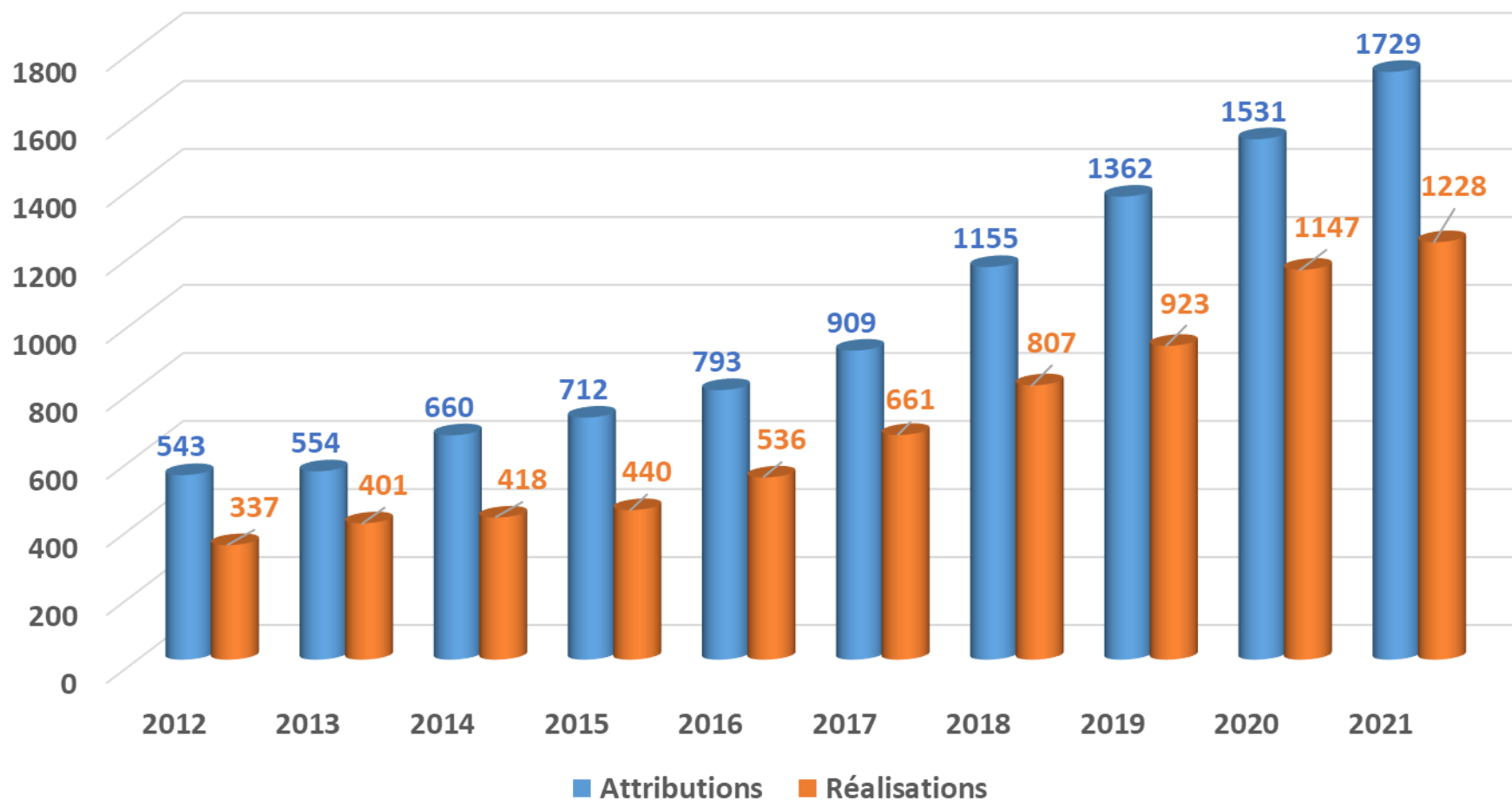


Sangliers					
Attri initiale	Attri Totale	Minimum	Réalisation	% Réal / Attr	% Réal / Mini
25 095	26 535	22 270	17 877	71,24%	80,27%





PLAN DE CHASSE « CERFS »





PLAN DE CHASSE « CERFS »



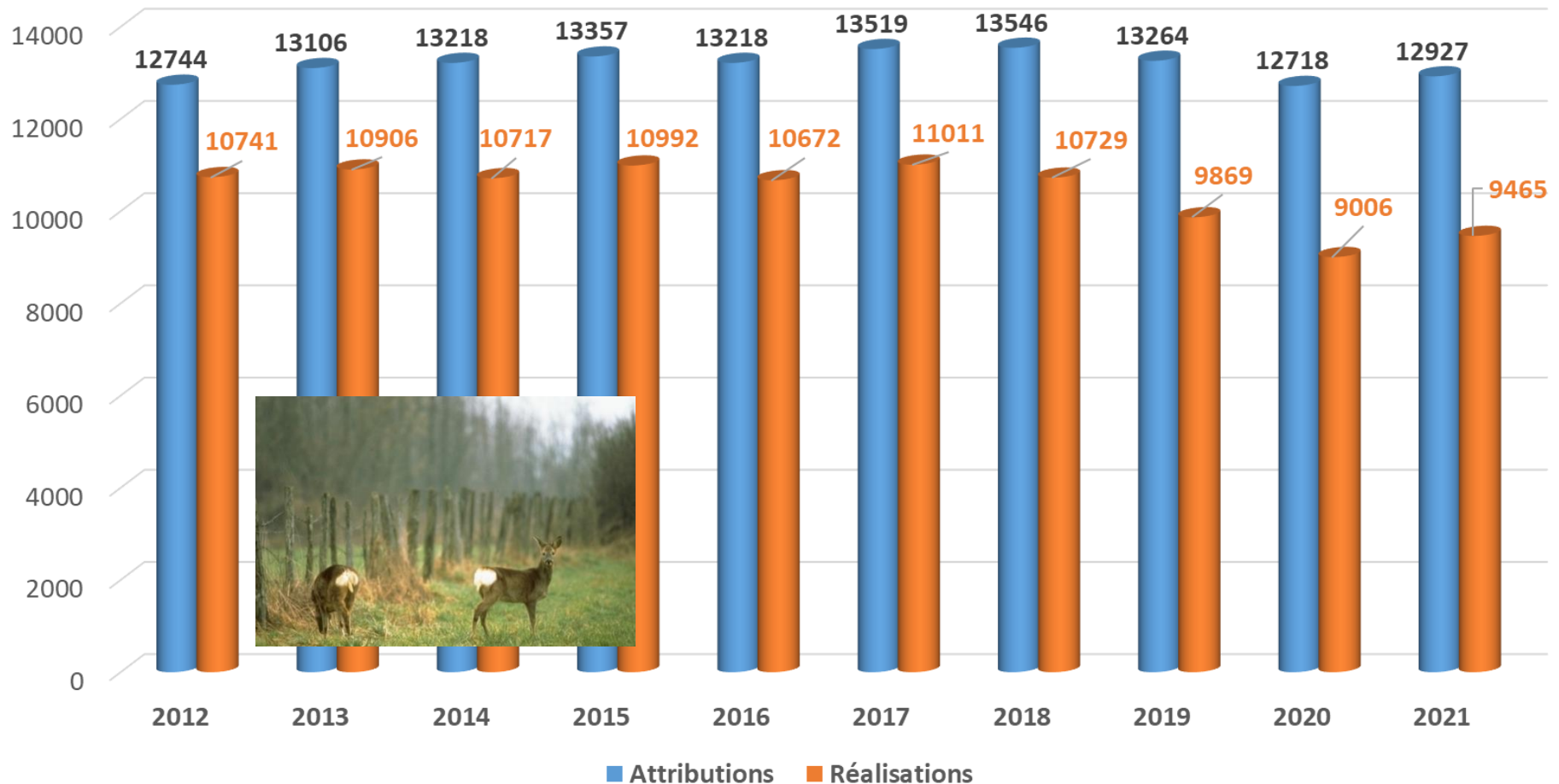
Massif	Cerfs													
	Attribution	Mâles	Biches	Faons	Indéterminés	Minimum	Minimum biches	Réalisation	Mâles	Biches	Bichettes	Faons	% Réal / Attr	% Réal / Mini
Total	1729	443	524	326	436	1374	487	1228	403	314	91	420	71,02%	89,37%

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



Plan de chasse « Chevreuil »

Chevreuils				
Attribution	Minimum	Réalisation	% Réal / Attr	% Réal / Mini
12 927	9 581	9 465	73,22%	98,79%





GRANDS GIBIERS

GIBIERS	OUVERTURES	FERMETURES
Cerf (Tir d'été)	01 Septembre 2022	Fermeture générale
Cerf-Biche-Faon	02 Octobre 2022	
Brocard (Tir été)	01 Juin 2022	
Brocard-Chevrette-Chevrillard	18 Septembre 2022	
Sanglier (Tir été)	01 Juin 2022	14 Août 2022
Sanglier	15 Août 2022	Fermeture générale, prolongation possible jusqu'au 31 Mars 2023

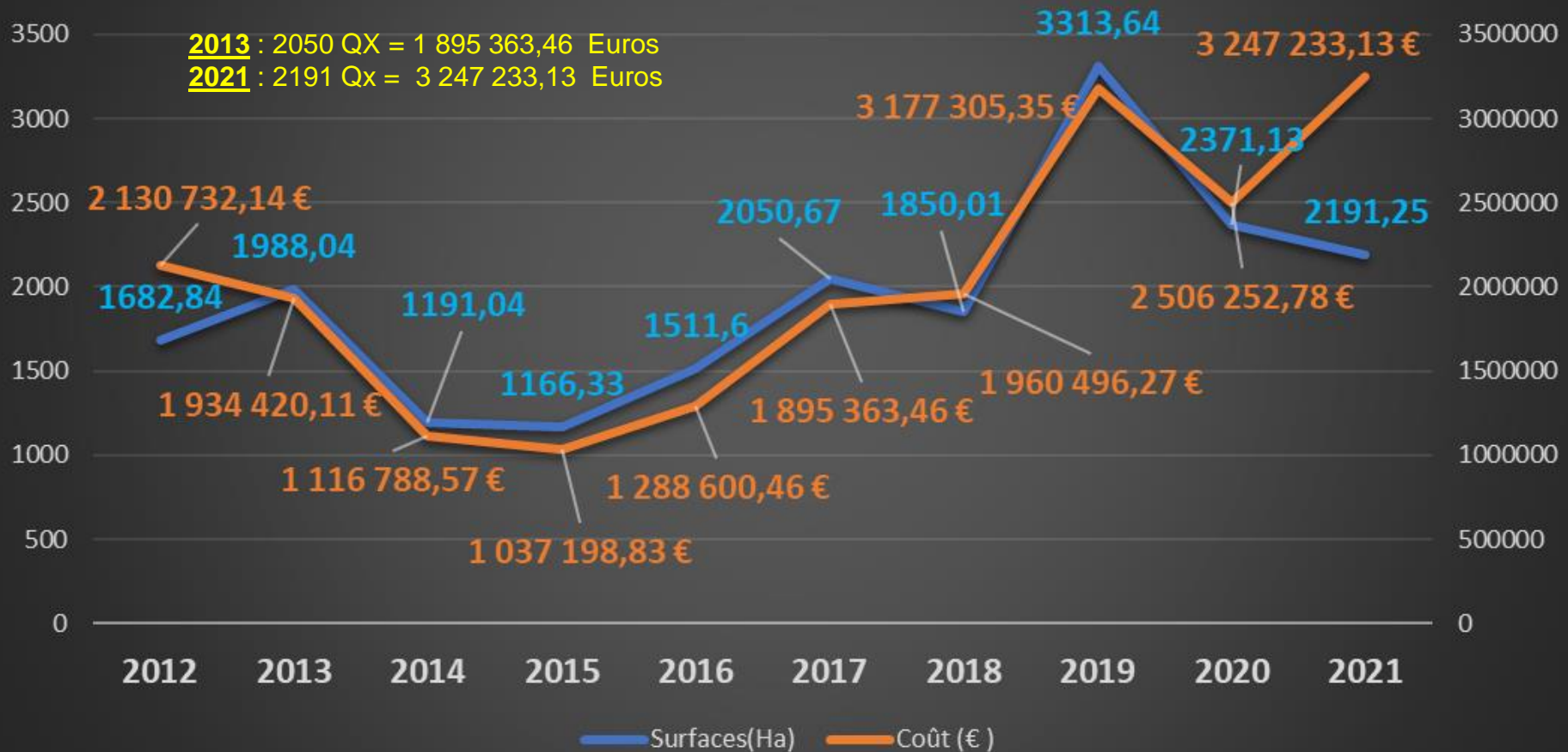




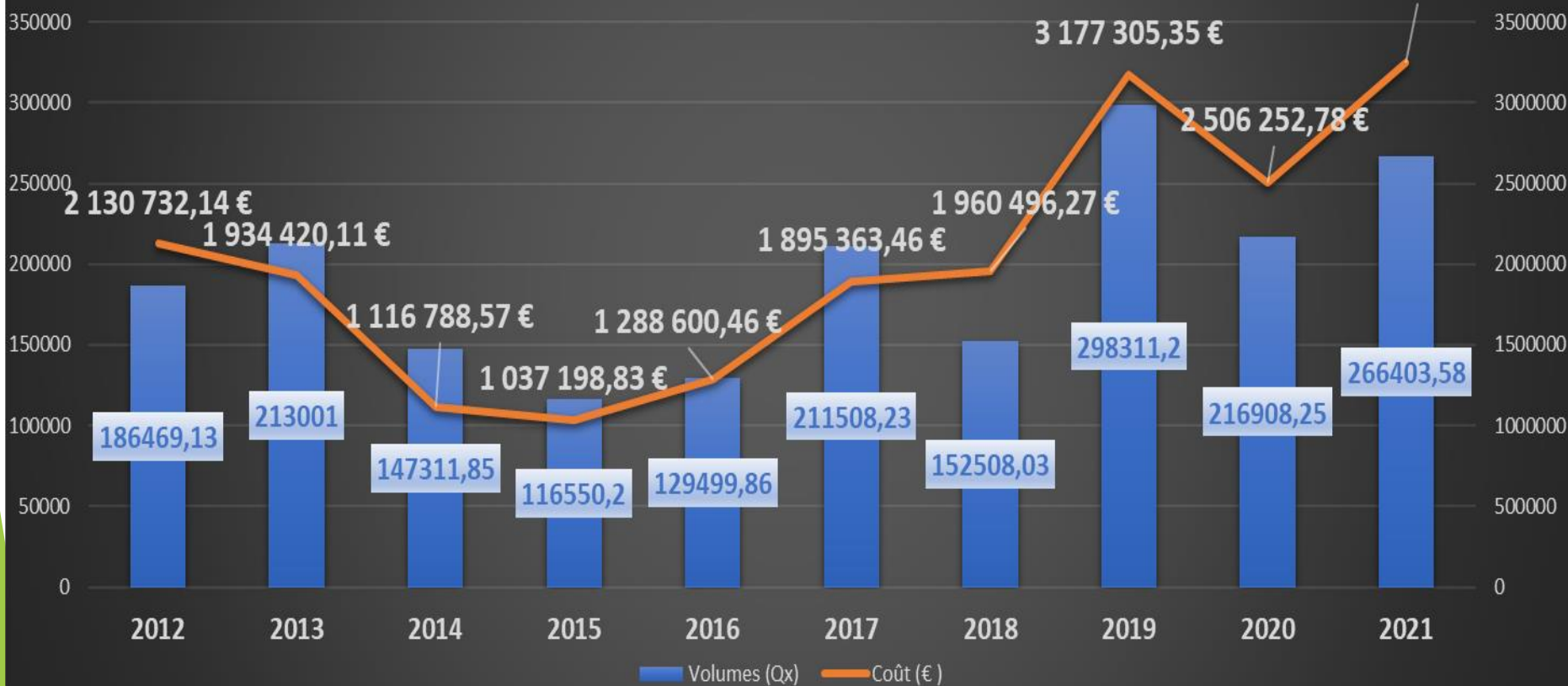
LES DEGATS EN 2021



Evolution comparée surfaces détruites / montants indemnisés



Projection dégâts 2021-22 (Volumes détruits/Coûts)



Barèmes d'indemnisation - Evolutions

Culture	2018	2019	2020	$\Delta 2020/2019$	2021	$\Delta 2021/2020$
Blé tendre	18,60 €	15,50 €	16,90 €	+ 8,28 %	21,20 €	+ 25,44 %
Orge d'hiver	18,80 €	14,10 €	15,00 €	+ 6,00 %	20,50 €	+ 36,66 %
Orge de printemps	22,00 €	14,10 €	15,50 €	+ 9,03 %	22,00 €	+ 41,93 %
Colza	34,90 €	36,20 €	37,20 €	+ 2,69 %	53,30 €	+ 43,27 %
Mais fourrager	3,60 €	3,37 €	3,37 €	--- %	4,50 €	+ 33,53 %
Mais grain	13,90 €	13,00 €	15,30 €	+ 15,03 %	20,10 €	+ 37,90 %
Tournesol	31,10 €	36,00 €	41,00 €	+ 13,80 %	55,10 €	+ 34,39 %



DEGATS DE GIBIER

DISPOSITIF REGLEMENTAIRE DE FINANCEMENT DES DEGATS

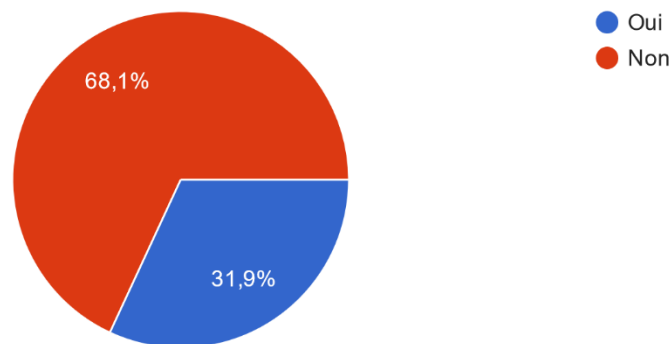
Modalités et perspectives

Vers un cofinancement Etat / Région / Chasseurs

Retour sur le questionnaire cynégétique 2022

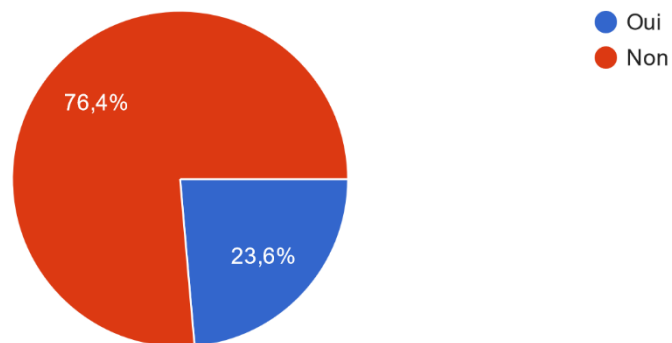
Etes-vous favorable à une contribution basée uniquement sur le prix du bracelet ?

470 réponses



Etes-vous favorable à une contribution basée uniquement sur la cotisation à l'hectare ?

470 réponses

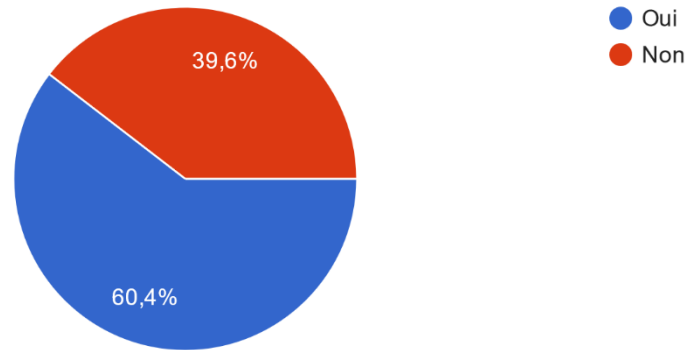


FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Retour sur le questionnaire cynégétique 2022

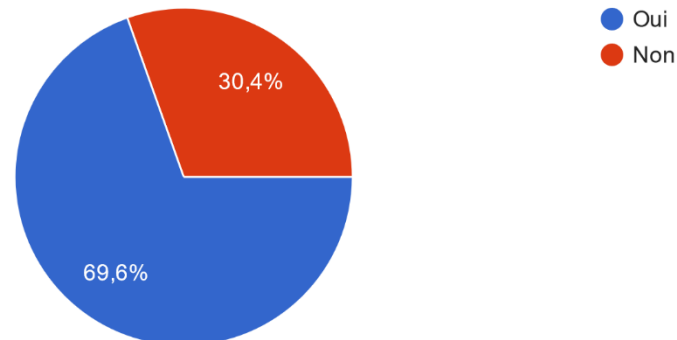
Etes-vous favorable pour le maintien du dispositif actuel combinant les deux critères ?

470 réponses



Seriez-vous favorable à un niveau de responsabilisation supplémentaire à l'intérieur des massifs (lots) ?

470 réponses





RESPONSABILISATION FINANCIERE DES LOTS ET CLASSIFICATION DES MASSIFS





CALCUL DE LA COTISATION HA

Méthode inchangée





Principe

- **Une attribution initiale au 1^{er} Juin** : **XXXX** bracelets aux tarifs fixés par la classification des massifs
- **Instauration d'une incitation à la régulation des sangliers** : à travers un bracelets à tarif réduit (40 €) s'il est réalisé et déclaré entre le 1^{er} Juin et le 1^{er} Novembre. Le nombre de bracelets à prix réduits sera limité à 15 % de l'attribution générale. **Concrètement l'attribution générale sera facturée à plein tarif, les sangliers prélevés et déclarés entre le 1^{er} Juin et le 1^{er} Novembre feront l'objet d'un remboursement (différence entre le prix du bracelet du massif et le prix réduit à 40 €).**
- Ces bracelets prélevés afin de protéger les récoltes ne seront pas pris en compte pour le calcul de la cotisation Ha.
- **Le bracelet tir d'été (SAITS)** reste en vigueur, il est utilisable du 1^{er} Juin à la fermeture générale, au prix du massif.
- **Bracelet à 12,00 €**, pour le remplacement d'animaux dont le poids est inférieur à 25 kg (poids plein) et les erreurs de marquage.
- Possibilité d'attribution ou de demande de bracelet supplémentaire, **tarif fixé à 40 €**
- Maintien de la cotisation Ha sur la même base, avec un plafonnement à 18/100 hac





SCHEMA DEPARTEMENTAL / CLASSIFICATION DES MASSIFS

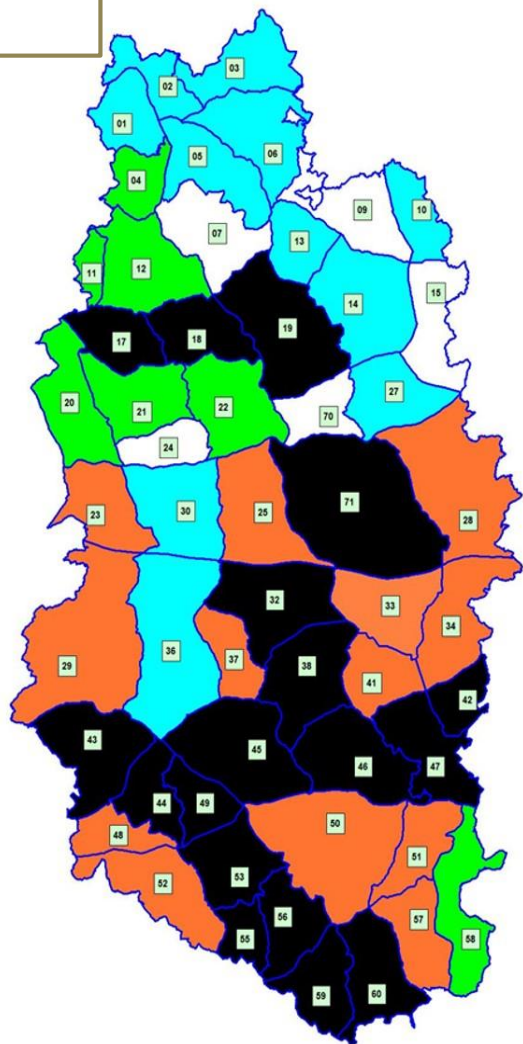
3 critères étudiés sur 3 années

La méthode attribue des points pour chacun des 3 critères :

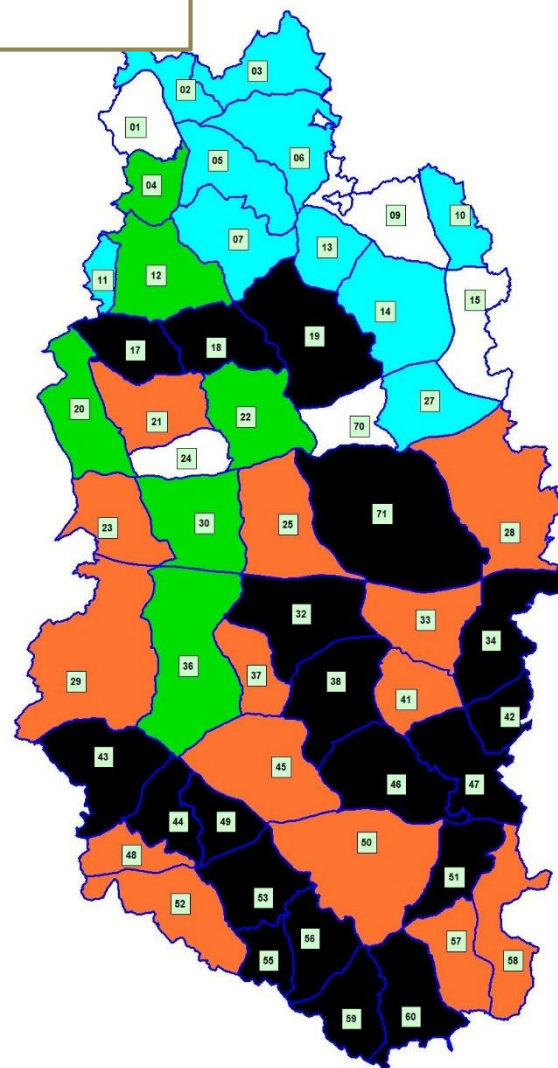
- Plus la surface de dégâts du massif est importante, plus le nombre de points sera grand
- Plus l'attribution est forte et plus le nombre de points est important
- Plus le coût des dégâts est élevé et plus le nombre de points est important



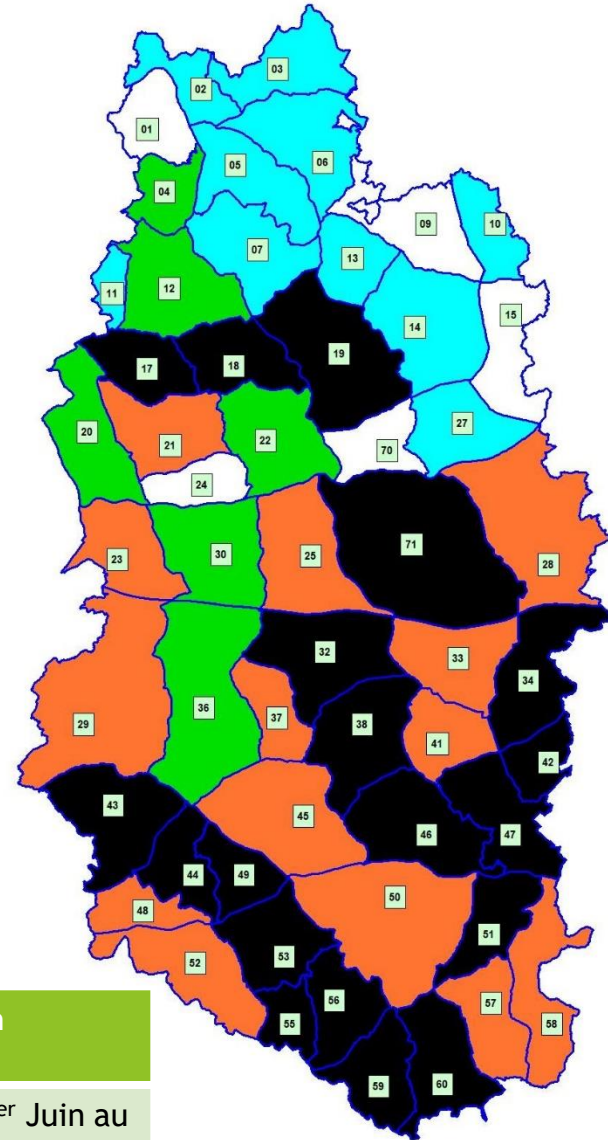
2021/2022



2022/2023



	97 € / bracelet + cotisation Ha
	85 € / bracelet + cotisation Ha
	75 € / bracelet + cotisation Ha
	56 € / bracelet + cotisation Ha
	40 € / bracelet + cotisation Ha



Bracelet Tir d'été (SAITS)

Bracelet de régulation

Du 1^{er} Juin à la fermeture généraleSi prélevé et déclaré entre le 1^{er} Juin au
1^{er} Novembre

Prix du massif (plein tarif)

Prix réduit 40 €



SCHEMA DEPARTEMENTAL / REACTIVITE

- En cas de dégâts importants, un comité de suivi local **opérationnel** (chasseurs-agriculteurs-ONF-DDT-Lieutenants de louveterie) est réuni rapidement
- Des mesures adaptées seront à mettre en œuvre :
Chasse, tirs d'été, clôture, tir de nuit (par les louvetiers ou les agents de l'OFB), ...



METHODES DE CHASSE

« DESTRUCTION du sanglier »

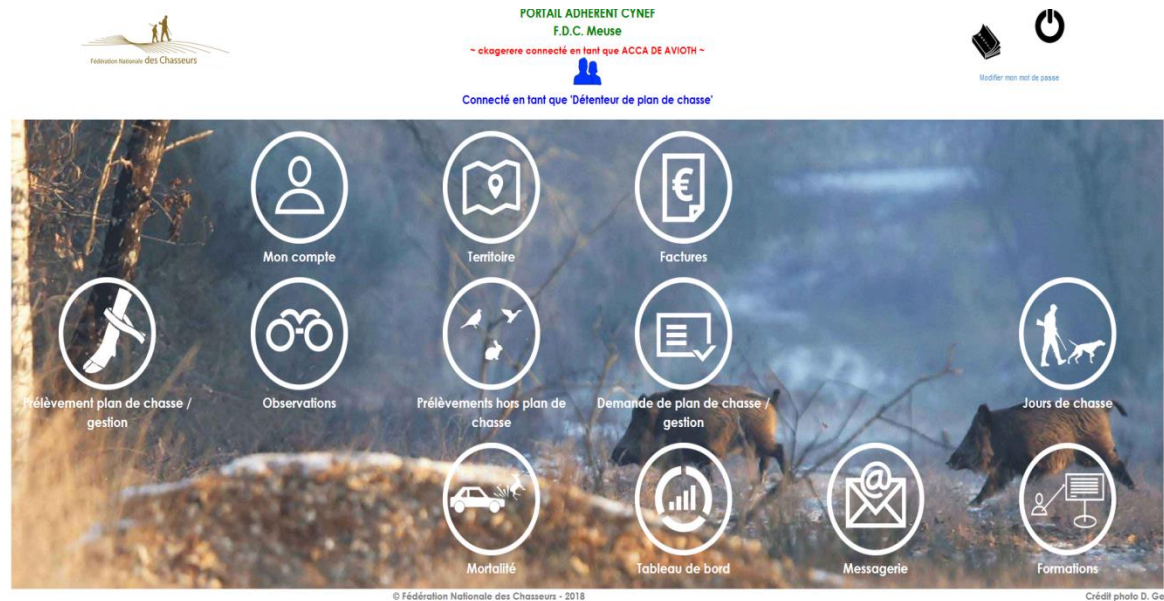
- Au mois de Mars, à la demande des exploitants dans le cadre de l'arrêté ministériel.
- Mois d'Avril-Mai : à la demande des exploitants en associant les chasseurs à l'échelon local dans le cadre de l'arrêté préfectoral (Préfecture Meuse)





SCHEMA DEPARTEMENTAL / SUIVI DES PRELEVEMENTS

- Utilisation obligatoire du portail adhérent :
 - Depuis 2020/2021 : tous les massifs
 - Obligation de déclaration de prélèvement dans les 72 heures.





SCHEMA DEPARTEMENTAL / AGRAINAGE DU SANGLIER

- Soumis à autorisation du propriétaire (convention)
- Déclaration à la DDT, engagement d'agrainer en période de forte sensibilité aux cultures soit « toute l'année »
- Agrainage à poste fixe ou agrainage linéaire : **1 seule méthode d'agrainage par lot de chasse** (1 poste de 60 à 300 Ha puis 1 par tranche de 300 Ha)





SCHEMA DEPARTEMENTAL / AGRAINAGE DU SANGLIER

- Interdiction d'agrainer dans les massifs classés « noirs » du 01^{er} décembre à la fin février
- Agrainage linéaire obligatoire dans les autres massifs du 01^{er} janvier à fin février, deux fois par semaine, sur déclaration
- Non respect du SDGC : Interdiction d'agrainer pouvant aller jusqu'au 30 Juin de l'année suivante.

Avenant au schéma
déposé le 04
janvier 2022 auprès
de Mme la préfète
de la Meuse

Agrainage
toute
l'année

Fin de la
compétence
liée

Ycompris dans
les massifs
noirs sous
conditions





SCHEMA DEPARTEMENTAL EVALUATION A MI-PARCOURS

Le SDGC est approuvé pour une période de 6 ans, toutefois, une évaluation à mi-parcours sera organisée en Mai 2022.

Pas d'ouverture du schéma,
modification par voie
d'avenants, après
consultation des chasseurs



COTISATIONS



Propositions 2022 / 2023

**Gibier rouge : Tarifs des
bracelets**



BRACELETS	2020/2021	2021/2022
CHEVREUIL	25 €	25 €
CERF C2	300 €	300 €
CERF C1	220 €	220 €
BICHE	180 €	180 €
FAON DE CERF	120 €	120 €
CEI	200 €	200 €
Prix matériel - rplct	12 €	12 €



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE

Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse



TARIFS DES COTISATIONS

DESIGNATION DES COTISATIONS	2021/2022	2022/2023
- Cotisation fédérale (permis départemental)	82,00 €	82,00 €
- Cotisation fédérale Temporaire 3 Jours	21,00 €	21,00 €
- Cotisation fédérale Temporaire 9 Jours	41,00 €	41,00 €
- Cotisation fédérale (nouveaux chasseurs)	30,00 €	30,00 €
- Frais d'envoi pour un permis départemental	1,00 €	1,00 €
- Frais d'envoi pour un permis national	5,00 €	5,00 €
- Adhésion Territoriale Obligatoire	82,00 €	82,00 €
- Prestations de Services		
Redevances Cynégétiques		
- <u>Validation Départementale</u>	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS
- <u>Validation Temporaire Départementale 3 j</u>		
- <u>Validation Temporaire Départementale 9 j</u>		
- <u>Validation Nationale</u>	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS	EN ATTENTE DES ARRETES MINISTERIELS
- <u>Validation Temporaire Nationale 3 j</u>		
- <u>Validation Temporaire Nationale 9 j</u>		
- Cotisation fédérale « permis nationaux »	95,00 €	96,43 €
- Cotisation Gd Gibier Nationale	/	/
- Abonnement à Chasseurs de l'Est	9,90 €	9,90 €



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE



VOTE

Approuvez-vous les modalités de financement des dégâts de gibier, le montant des cotisations et les contributions correspondantes pour l'année 2022/2023 ?

OUI / NON / ABSTENTION



PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURES ET DE CLOTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2022/2023

OUVERTURE GENERALE :

18 Septembre 2022 à 8 H 00

FERMETURE GENERALE :

28 Février 2023 à 17 H 30

VOTE

Approuvez-vous le calendrier (dates d'ouvertures et de fermetures) pour la campagne cynégétique 2022/2023 ?

OUI / NON / ABSTENTION





QUESTION DES ADHERENTS

Question posée par M. Michel THOMAS (Association des Adjudicataires et Responsables de Chasses)

- **Dans la classification des massifs faire évoluer la fourchette pour tenir compte de cette année exceptionnelle (climat – rendement – tarifs) ?**
- **Peut-on revoir la mise en place des CTL et pré-commissions ?, le Président restant suite à la loi le responsable des plans de chasse individuels.**





ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Présentation des listes
 - Liste 1 «
 - Liste 2 «
- Rappel des modalités de vote
- Vote





Clôture

De

l'Assemblée Générale

